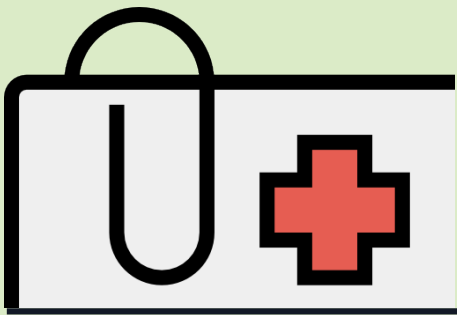

FICHES SANTÉ





LES PAPIERS POUR VOUS SOIGNER

SOMMAIRE

L'assurance maladie	PAGE 3
La carte vitale	PAGE 6
La mutuelle	PAGE 9
Le choix du médecin traitant	PAGE 10
Le remboursement	PAGE 11
Le tiers-payant	PAGE 12
Choisir votre médecin traitant	PAGE 14
Prise de rendez-vous	PAGE 16
Le transport médical	PAGE 19

L'assurance maladie

C'est un endroit avec des bureaux.



Cet endroit peut s'appeler :

- la CPAM (ancienne sécurité sociale)
- la MSA si mes parents travaillent dans les champs ou dans les vignes

D'autres endroits existent : cela dépend du métier de vos parents.

Les professionnels s'occupent de vos papiers de santé et de vos remboursements.

Vous pouvez faire vos papiers :

- en allant dans les bureaux
- sur l'ordinateur par internet.

L'assurance maladie

Si vous êtes à la CPAM, le site internet s'appelle Ameli.fr

The screenshot shows the Ameli.fr website interface. At the top, there is a blue header with the text 'Compte ameli' on the left and 'Aller au contenu | Recommandations de sécurité' on the right. In the center, there is a logo for 'l'Assurance Maladie'. Below the header, there are two main sections: 'JE VEUX UN COMPTE' and 'J'ACCÈDE À MON COMPTE'. The 'JE VEUX UN COMPTE' section includes a list of services available to users and a prominent pink button that says 'JE CRÉE MON COMPTE'. The 'J'ACCÈDE À MON COMPTE' section contains input fields for 'Mon numéro de sécurité sociale' and 'Mon code', a 'VALIDER' button, and a warning icon with the text 'Je suis vigilant, je garde secret mon code.' Below this, there is a link for 'J'ai oublié mon code' and a section for mobile app access.

Vous pouvez créer votre compte personnel Ameli pour :

- regarder vos remboursements
- envoyer des messages par ordinateur à la CPAM
- imprimer vos documents de santé comme l'attestation de droits.

Si vous créez votre compte, tout se fera par ordinateur. L'attestation de droit, c'est un papier avec vos informations personnelles.

The screenshot shows a document titled 'Attestation de droits à l'assurance maladie' from the CPAM of Nièvre. It includes the following information:

- Logo of 'l'Assurance Maladie' and 'NIÈVRE'
- Numéro de l'assuré : 1 71 02 58 149 017 53
- Nom de l'assuré : ANIZON CYRILLE
- Valable du 08/02/2016 au 07/08/2016 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur
01 581 5810	10	1 71 02 58 149 017 53	
Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage		n° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)	né(e) le/rang
ANIZON CYRILLE a déclaré un médecin traitant		1 71 02 58 149 017 53	13/02/1971 1

L'assurance maladie

L'Europe est un ensemble de pays, souvent à côté de la France.



Quand vous voyagez en Europe, vous ne pouvez pas utiliser votre carte vitale.



Vous devez en avoir une autre pour le voyage.



Vous demandez une autre carte au bureau de la CPAM.

C'est une carte personnelle.

C'est gratuit et pour tout le monde.

Vous la donnez à la personne qui vous soigne.

Dedans, on trouve les mêmes renseignements personnels que sur votre carte vitale.

La carte vitale



OU



C'est une carte informatisée.
C'est gratuit.
Ce n'est pas une carte de paiement.

A vos 16 ans, vous pouvez avoir cette carte.

Dedans, on trouve des renseignements personnels :

- votre nom et votre prénom
- votre date de naissance
- votre numéro personnel de sécurité sociale
- le nom de votre médecin traitant
- l'endroit où l'on s'occupe de vos remboursements : CPAM, MSA ou CMUC
- selon votre santé, vous pouvez être remboursé complètement (100%) ou pas complètement
- votre photo si votre carte est nouvelle
- vos enfants peuvent être sur votre carte.

La carte vitale

Vous la donnez à la personne qui vous soigne.

Si vous oubliez votre carte vitale ou s'il n'a pas de boîtier, le professionnel de santé vous donne une feuille de soins.

The form is a standard French medical bill (feuille de soins) used for reimbursement. It contains the following sections:

- PERSONNE RECEVANT LES SOINS et ASSURE(E)**: Fields for name, date of birth, and address.
- ASSURE(E)**: Fields for name, date of birth, and address.
- IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEUR**: Fields for name, address, and identification number.
- IDENTIFICATION de la STRUCTURE**: Fields for name, address, and identification number.
- PHARMACIEN REMPLACANT**: Fields for name, address, and identification number.
- IDENTIFICATION du PRESCRIPTEUR et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce**: Fields for name, address, and identification number.
- CONDITIONS de PRISE en CHARGE de la PERSONNE RECEVANT les SOINS**: Fields for date of prescription, date of payment, and type of service.
- PRODUITS et PRESTATIONS DELIVRES**: A table with columns for ATMP (number, name, date) and a section for printing barcodes or stickers.
- PAIEMENT**: Fields for total amount, payment status, and signature.

Vous remplissez la feuille de soins.

Après vous envoyez la feuille de soins à la CPAM pour être remboursé.

Si vous perdez votre carte vitale ou si elle est abîmée, vous le signalez à la CPAM pour la refaire :

- par téléphone
- par courrier
- par internet
- au bureau de la CPAM

C'est gratuit.

La carte vitale

Mettre à jour sa carte vitale

Vous devez faire une mise à jour de votre carte :

- tous les ans
- si vos renseignements personnels changent (si vous déménagez par exemple)

Pour mettre à jour votre carte vitale, vous demandez au pharmacien.

Il utilise une machine.

Vous pouvez aussi le faire seul avec une machine.

Vous trouvez cette machine à la clinique, à l'hôpital, au laboratoire et à la CPAM.

A chaque rendez-vous médical, le bureau donne l'information à la CPAM avec la machine.



La mutuelle

La mutuelle est un bureau pour payer moins cher les soins.
Elle complète les remboursements de la CPAM.

Vous choisissez votre mutuelle avec votre famille
ou votre tuteur ou curateur.

Vous faites votre inscription.

Vous payez chaque mois.

La mutuelle vous envoie une carte.

Vous avez une nouvelle carte chaque année.

Vous présentez cette carte aux professionnels de santé
avec la carte vitale.

MUTUELLE SOUMISE AU LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITE				RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS							
60 RUE DOMER 69346 LYON CEDEX 07 Tel : 0 810 810 625				CODE PREF.				PERIODE DE VALIDITE	01/03/2007		
				N° ADHERENT				GESTION	31/12/2007		
				EDITEE LE	02/03/2007						
BENEFICIAIRES				GARANTIES OUVRANT DROIT À TIERS PAYANT RÉGIME OBLIGATOIRE INCLUS							
N° RNM				Prise en charge du forfait 18€. Ces taux s'entendent dans le respect du parcours de soins							
NOM - PRENOM QUALITE	DATE DE NAISSANCE	OPTION MUT	HOSP	CHAM	EXTE	LARA	DEPR	PHAR	OPTI	AUXM	DESC
		AUREO2	(1)	(2)	100	100	200	100	(3)	100	100
		AUREO2	(1)	(2)	100	100	200	100	(3)	100	100
<small>(1)HOSP+FORF=100% (60J/AN EN ETS SPECIAL.) (2)75E/J MAX (ETS SPECIAL=45E/J MAX/60J/AN) (3)VERR=800%TC MONT=96E</small>											
<small>CES TAUX S'APPLIQUENT SUR LA BASE DE REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.</small>						<small>DANS LA LIMITE DES FRAIS ENGAGÉS</small>					

D'autres personnes peuvent être sur votre carte :

- vos enfants
- la personne avec qui vous vivez en couple

Dedans, on trouve des renseignements personnels :

- votre nom et votre prénom,
- votre date de naissance,
- votre numéro personnel de sécurité sociale,
- votre numéro de mutuelle.

Le choix du médecin traitant

Vous voyez le même médecin car il vous connaît bien.
Vous lui faites confiance.
Il a toutes les informations de votre dossier médical.

Le dossier médical est personnel.
Il contient tous les documents de votre santé :

- l'histoire de votre santé depuis votre naissance
- les résultats des prises de sang
- les courriers des autres médecins
- les radios
- les compte-rendus d'hospitalisation



Vous allez le voir pour :

- surveiller votre santé
- vous conseiller pour que vous ne soyez pas malade
- vérifier vos vaccins
- vous donner une ordonnance pour vos soins ou vos médicaments
- vous aider à remplir des dossiers
- vous faire une lettre pour aller voir un autre médecin spécialiste



Le médecin peut déclarer certaines de vos maladies à la CPAM.
On appelle ces maladies les Affections Longue Durée : ALD.
Pour ces maladies, vous serez complètement remboursé : 100%.
Par exemple, le diabète.
Vous serez remboursé par la CPAM sans utiliser votre mutuelle.

Si le médecin est d'accord, vous pouvez lui demander d'envoyer la facture à votre tuteur ou curateur.

Le remboursement

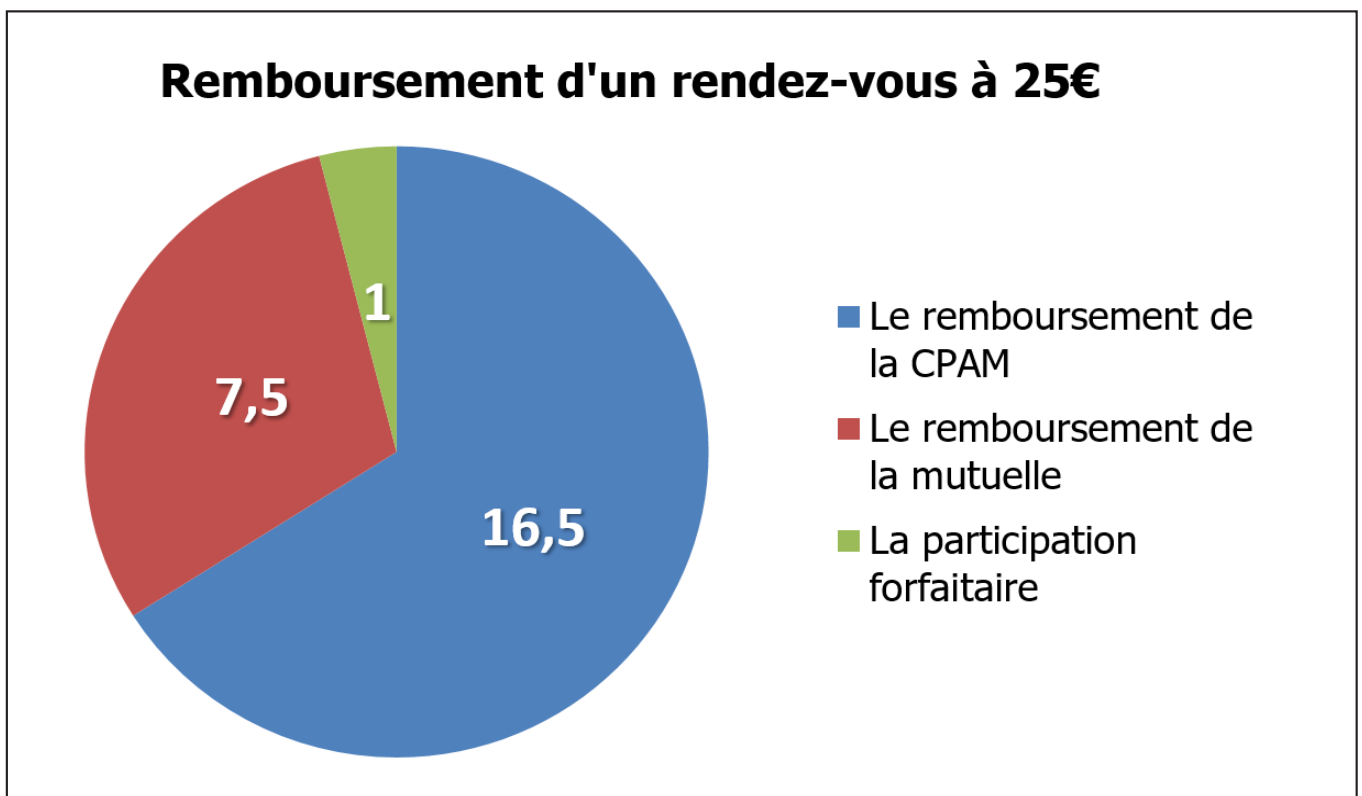
Exemple de remboursement pour un rendez-vous chez votre médecin traitant :

- vous payez 25€

La CPAM vous rembourse une partie : 16,50€ et garde 1€
C'est la participation forfaitaire. La CPAM vous en prend 50€ au maximum par an.

- il reste le montant du ticket modérateur : 7,50€

C'est la part non remboursée par la CPAM.
Votre mutuelle vous la remboursera.



Le Tiers-Payant

Cela évite d'avancer des frais.

Vous pouvez avoir droit au tiers payant :

- avec une ordonnance
- si le médicament est remboursé par la CPAM
- si vous avez le droit à la CMUC
- pour les soins liés à votre maladie longue durée (ALD)
- si votre mutuelle est d'accord
- dans certaines situations de santé : hospitalisation, maternité, accident de travail et prévention
- pour avoir une contraception de 15 à 18 ans.

Le Tiers-Payant

Exemple de remboursement pour une boîte de médicaments :

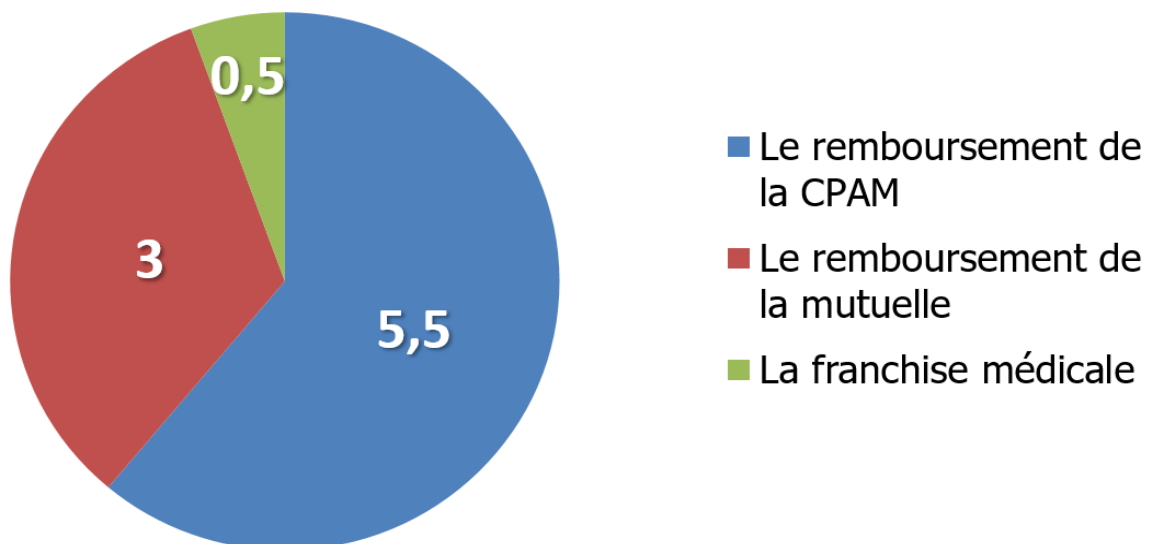
- Elle coûte 9€
- La CPAM vous rembourse une partie : 5,50€ et garde 0,50€ de franchise médicale
- Il reste le montant du ticket modérateur : 3€

C'est la part non remboursée par la CPAM.

Cela s'appelle le reste à charge.

Votre mutuelle vous la remboursera.

Remboursement d'un médicament à 9€



Parfois certains médicaments ne sont pas remboursés.

Choisir votre médecin traitant

Lors d'un rendez-vous vous remplissez ce document avec le médecin :

cerfa
N° 12485*02

DÉCLARATION DE CHOIX DU MÉDECIN TRAITANT
(art. L. 162-5-3 du Code de la sécurité sociale)

IMPORTANT { inscrire les nom, prénom et adresse en majuscules
 { inscrire les chiffres lisiblement (un chiffre par case)

identification de l'assuré(e) et du bénéficiaire

l'assuré(e) nom <small>(nervi, s'il y a lieu, du nom d'épouse)</small>	BEAUVAU
prénom	MARIE
n° d'immatriculation	2 6 5 0 1 6 2 9 9 9 4 4 4 4 8
le bénéficiaire nom <small>(nervi, s'il y a lieu, du nom d'épouse)</small>	BEAUVAU
prénom	MARIE
date de naissance	2 5 0 1 1 9 6 5
adresse de l'assuré(e)	

identification de la structure et du médecin traitant

raison sociale et adresse du cabinet, de l'établissement (*)	nom et prénom du médecin traitant
	nom: MEDECIN5046 prénom: PAUL
n° de la structure (AM, FINISS, ou SIRET) 0 B 1 0 5 0 4 6 3 0 0 3	identifiant: 0 B 1 0 5 0 4 6 3

déclaration conjointe du bénéficiaire et du médecin traitant
le bénéficiaire et le médecin traitant s'engagent conjointement à respecter les dispositions de l'article L. 162-5-3 du Code de la sécurité sociale

bénéficiaire (et parent ou titulaire de l'autorité parentale pour les mineurs de + 16 ans)	médecin traitant
Je soussigné(e), M., Mme, Mlle	Je soussigné(e), Docteur
déclare choisir le médecin identifié ci-dessus, comme médecin traitant	déclare être le médecin traitant du bénéficiaire cité ci-dessus
signature(s)	signature

déclaration signée le 0 5 0 6 2 0 1 4

Merci d'envoyer la déclaration complétée et signée à votre caisse d'assurance maladie. S 3704

La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Choisir votre médecin traitant

Vous pouvez le remplir :

- à vos 16 ans
- si vous souhaitez changer de médecin traitant
- si vous déménagez
- si votre médecin part en retraite.

Si le médecin est d'accord, vous signez tous les deux.

Vous envoyez ce document à la CPAM.

Si vous ne remplissez pas ce document, vos soins seront moins bien remboursés.

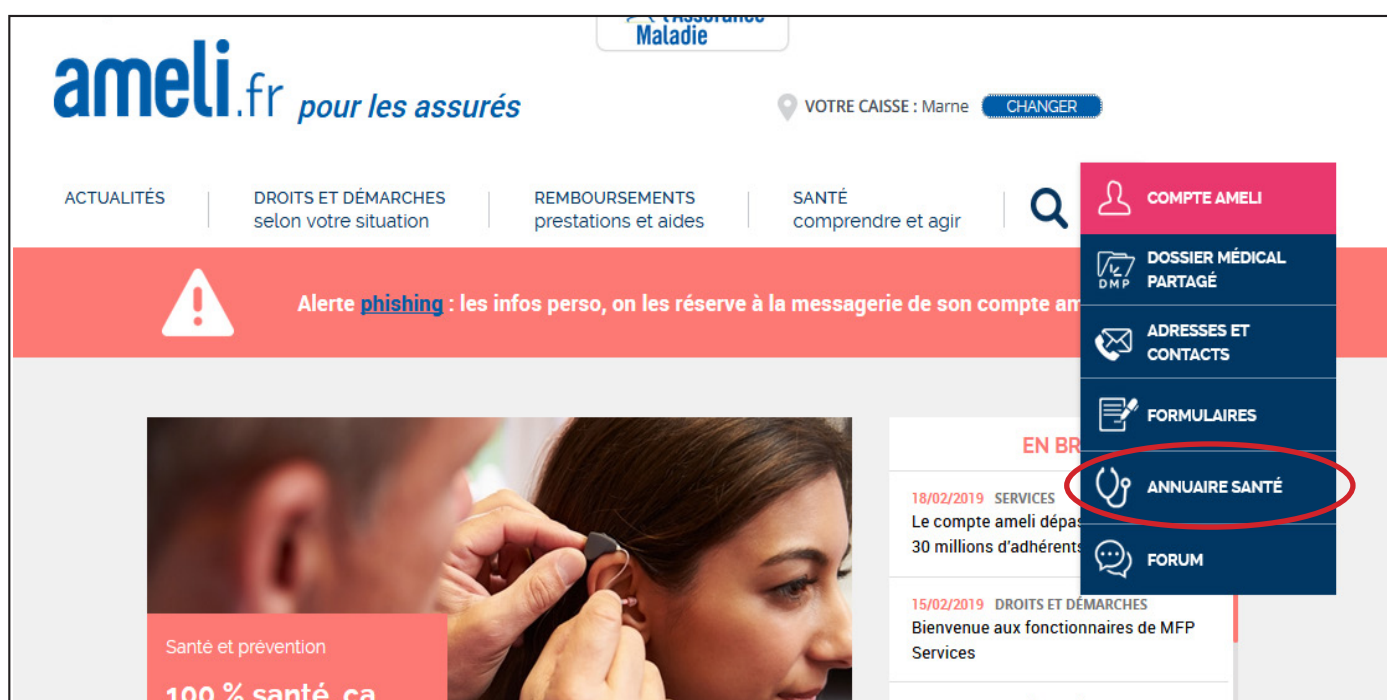
Vous pouvez aller voir un autre médecin dans certains cas :

- si votre médecin est absent, vous pouvez voir son remplaçant
- s'il n'est pas disponible rapidement
- si vous avez une urgence médicale
- si vous êtes en vacances.

Dans toutes ces situations, vous êtes remboursé de la même façon.

Prise de rendez-vous

Vous pouvez trouver le numéro du docteur dans l'annuaire ou sur l'ordonnance ou sur l'ordinateur ou sur le site ameli.fr dans l'annuaire santé.



The screenshot displays the ameli.fr website for insured individuals. At the top, the logo 'ameli.fr pour les assurés' is visible, along with a location indicator 'VOTRE CAISSE : Marne' and a 'CHANGER' button. A navigation bar includes links for 'ACTUALITÉS', 'DROITS ET DÉMARCHES selon votre situation', 'REMBOURSEMENTS prestations et aides', and 'SANTÉ comprendre et agir'. A red banner with a warning icon contains the text 'Alerte phishing : les infos perso, on les réserve à la messagerie de son compte ameli.fr'. Below this, there is a featured image of a doctor examining a patient's ear, with a red box overlaying the text 'Santé et prévention' and '100 % santé.ca'. On the right side, a vertical menu is open, listing options: 'COMPTE AMELI', 'DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ', 'ADRESSES ET CONTACTS', 'FORMULAIRES', 'ANNUAIRE SANTÉ' (which is circled in red), and 'FORUM'. Below the menu, there are news snippets: one dated 18/02/2019 about 'SERVICES' and another dated 15/02/2019 about 'DROITS ET DÉMARCHES'.

Vous pouvez trouver le numéro du docteur dans l'annuaire ou sur l'ordonnance ou sur l'ordinateur ou sur le site ameli.fr dans l'annuaire santé.

Prise de rendez-vous

Vous cliquez sur "Je cherche un professionnel de santé"

Je recherche :

 **Un professionnel de santé**
Un médecin, un chirurgien-dentiste, une infirmière...

 **Un établissement de soins**
Un hôpital, une clinique, un centre de santé...



Avec l'annuaire santé d'ameli.fr

1. Recherchez sur plusieurs critères	2. Trouvez	3. Comparez
La profession La proximité Le type d'honoraires L'équipement carte Vitale ...	Les coordonnées Le détail de l'activité Les horaires de consultation Les durées d'hospitalisation ...	Les tarifs Les bases de remboursement ...

Vous écrivez son nom et sa ville.

 **Nom**

Ex : Durand, Jean Dupont

 **Profession**
Saisissez la profession ou sélectionnez-la dans la liste

Ex : Ophtalmologiste
[> Liste des professions](#)

 **Acte**
Saisissez l'acte ou sélectionnez-le dans la liste

Ex : chirurgie de la cataracte
[> Liste des actes](#)

Où ? Ex : Rue des Acacias, 13700, Paris, 68, 971, Bretagne
 à proximité de

Rechercher 

Prise de rendez-vous

Après, vous faites le numéro avec votre téléphone et vous demandez un rendez-vous à la secrétaire.

Vous pouvez aussi aller directement au cabinet médical pour prendre rendez-vous.

Vous notez le rendez-vous pour ne pas oublier.

Vous pouvez demander de l'aide si vous ne savez pas le faire seul.

Pour un rendez-vous chez un spécialiste, vous devez donner la lettre de votre médecin traitant.

Vous pouvez prendre rendez-vous sans lettre auprès de certains spécialistes comme :

- l'ophtalmologue
- le dentiste
- le gynécologue
- le stomatologue (pour le visage, la bouche, les dents et glandes salivaires)
- le psychiatre

Transport médical

Votre état de santé peut nécessiter un transport adapté.

Vous pouvez avoir besoin d'utiliser :

- un VSL : Véhicule Sanitaire Léger. C'est un taxi spécialisé pour le transport assis des malades.
- une ambulance : pour le transport allongé des malades.

C'est mon médecin qui décide de faire une prescription médicale de transport.

cerfa N° 11575*03 (articles L.162-4-1-2°, L. 321-1-2°, L. 322-5, L. 432-1 et R. 322-10 et suivants du Code de la sécurité sociale)

**Demande d'accord préalable
Prescription médicale de transport**

**Volet 1 (médical) à adresser au
contrôle médical sous enveloppe, à
l'attention de « M. le Médecin conseil »**

La prescription médicale, à compléter par le médecin
(pour plus d'information, se référer à la notice)

Vous utilisez ce formulaire dans les cas suivants (cochez la case correspondante à la situation de votre patient) :

Transport à plus de 150 km Transport en série (+ de 50 km, minimum 4, en 2 mois) Transport par avion ou bateau de ligne

• **Le bénéficiaire (à compléter obligatoirement par le médecin)**

Nom (suivi, s'il y a lieu, du nom d'époux (se)) : _____
Prénom : _____

• **Si votre patient doit utiliser l'avion ou le bateau de ligne, dans quelle situation se trouve-t-il ? (plusieurs choix possibles)**

Hospitalisation (entrée-sortie) <input type="checkbox"/>	Soins liés à une affection de longue durée <input type="checkbox"/>
Nécessité d'être allongé ou sous surveillance <input type="checkbox"/>	Soins liés à un AT/MP <input type="checkbox"/>

Date de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

• **Quel trajet doit effectuer le patient ? (précisez l'adresse du lieu de départ et du lieu d'arrivée ainsi que le nom de la structure de soins)**

• Transport aller Transport retour Transport aller-retour

Si transport en série, indiquez le nombre :

• **Ce transport est-il lié à une condition de prise en charge à 100% ?** oui non
(grossesse de plus de 6 mois, ALD exonérante, AT/MP, autre... Se référer à la notice)

• **Si votre patient doit utiliser un autre mode de transport que l'avion ou le bateau, quel mode de transport prescrivez-vous en vous reportant au référentiel médical détaillé dans la notice ?**

Ambulance
Transport assis professionnalisé (VSL, taxi)
Transport en commun (bus, train...) (complétez la ligne ci-dessous)
Dans ce cas, l'état de santé du patient nécessite-t-il une **personne accompagnante** ? oui non
Moyen de transport individuel

• Conditions particulières : nécessité d'une asepsie rigoureuse urgence attestée par le médecin prescripteur

• **Éléments d'ordre médical :**
Précisez la nature de l'examen ou des soins justifiant le déplacement : _____

(si cachet, merci de le reporter sur les 3 volets)
**Établi le à _____
à l'identification du médecin et, le cas échéant, de
l'établissement et signature du médecin**

Commentaires éventuels : _____

Les renseignements administratifs, à compléter par l'assuré(e) ou son représentant

• **Merci de compléter ces informations à l'aide de la carte vitale ou de l'attestation**

. Le numéro d'immatriculation de l'assuré(e) : []

. Les nom et prénom de l'assuré(e) (à remplir si le bénéficiaire n'est pas l'assuré(e)) : _____

et le code de son organisme de rattachement : []

. L'adresse du bénéficiaire du transport : _____

Accord préalable

AVIS MEDICAL
maladie maternité AT/MP date : /

Défavorable total
Défavorable partiel
Mode de transport préconisé : _____

Fait le Cachet
Signature _____

Si vous n'avez pas le bon du médecin, vous paierez le transport.

Transport médical

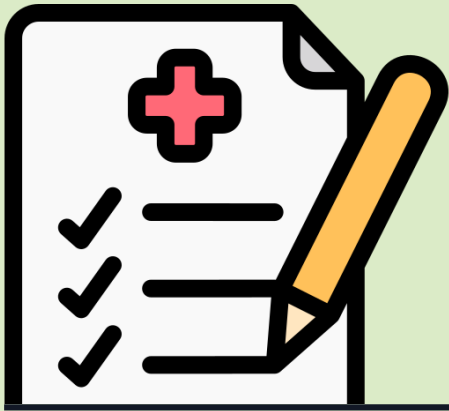
Si vous avez :

- des soins qui coûtent chers
- des soins qui ne sont pas ou pas assez remboursés par la sécurité sociale
- des difficultés pour trouver un médecin traitant
- besoin d'un accompagnement pour votre dossier (ex CMUc)

Vous pouvez demander de l'aide à la CPAM.

La CPAM peut aussi vous aider financièrement.

Un nouveau service existe : il s'appelle PFIDASS.



PRÉVENTION

La prévention est une action pour empêcher d'être malade. Quand vous êtes malade, la prévention peut empêcher que ce soit plus grave.

SOMMAIRE

Les vaccins	PAGE 23
Le dépistage	PAGE 25
L'examen de prévention	PAGE 34
L'hygiène de vie	PAGE 35
L'hygiène des mains	PAGE 36
Avoir moins peur des soins	PAGE 38

Les vaccins

Le vaccin est une piqûre.

Cela évite d'avoir une maladie et de la donner aux autres.

Certains vaccins sont obligatoires :

- pour aller à l'école,
- pour aller au travail,
- quand vous vivez en groupe.

Par exemple : le vaccin qui s'appelle DTP évite d'avoir trois maladies rares :

- diphtérie,
- tétanos,
- poliomyélite.

Votre médecin connaît les dates pour faire les vaccins et les refaire.
Il le note sur son ordinateur.

Il écrit dans votre carnet de santé :

- la date du vaccin,
- l'étiquette de la piqûre,
- la date de la prochaine piqûre.

Certains vaccins ne sont pas obligatoires.

Le médecin peut vous encourager à les faire en fonction de votre santé. Par exemple : la grippe.

Les vaccins

Vous pouvez recevoir un bon de la CPAM pour ne pas payer le vaccin de la grippe :

- quand vous avez une maladie connue par la CPAM,
- si vous êtes retraité

Vaccination anti-grippale

Cet imprimé est destiné aux personnes susceptibles d'être vaccinées contre la grippe saisonnière, conformément aux recommandations du calendrier des vaccinations

notice d'utilisation A :

Volet 1 - prise en charge du vaccin anti-grippal :
A remplir par votre médecin ou votre sage-femme pour la prescription du vaccin anti-grippal et par votre pharmacien pour la délivrance gratuite de ce vaccin.

Volet 2 - prescription de l'injection du vaccin anti-grippal :
A remplir par votre médecin ou votre sage-femme, s'il(s) elle le souhaite, pour la prescription de l'injection par un(e) infirmier(e) et à compléter par l'infirmier(e) qui effectue la vaccination.
Ce volet 2 est à retourner à votre centre de paiement avec la feuille de soins remise par votre infirmier(e).

prise en charge du vaccin anti-grippal

(valable jusqu'au 31 janvier 2019)
- articles L. 262-1 et R. 262-1 du Code de la sécurité sociale -

n° d'immatriculation :

bénéficiaire de la prise en charge : (volet 1)
à remettre à votre pharmacien

date de naissance du bénéficiaire :

code organisme :

à remplir par le médecin ou la sage-femme		à remplir par le pharmacien	
spécialité prescrite	identification du praticien et de la structure dans laquelle il exerce	date de délivrance	identification du pharmacien et de la structure dans laquelle il exerce
date de prescription	signature		signature

✕-----✕

prescription de l'injection du vaccin anti-grippal

(valable jusqu'au 31 janvier 2019)
- articles L. 262-1 et R. 262-1 du Code de la sécurité sociale -

n° d'immatriculation :

bénéficiaire de la prise en charge : (volet 2)
à adresser à l'organisme de sécurité sociale pour remboursement avec la feuille de soins de l'auxiliaire médical(e)

date de naissance du bénéficiaire :

code organisme :

à remplir par le médecin ou la sage-femme		à remplir par l'infirmier(e)	
injection par un(e) infirmier(e) <input type="checkbox"/>	identification du praticien et de la structure dans laquelle il exerce	date d'exécution de l'injection	identification de l'infirmier(e) et de la structure dans laquelle il(elle) exerce
date de prescription	signature		signature

La loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.
Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement.
(Articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale.)

CampliNord CNAM 609-VI-2018

En cas de voyage dans certains pays étrangers, d'autres vaccins sont obligatoires.

Par exemple : le vaccin contre la fièvre jaune pour aller en Afrique ou en Amérique du Sud.

Le dépistage

Le dépistage c'est regarder pour vérifier que vous n'avez pas de maladie.

Les maladies recherchées le plus souvent :

- Le cancer : c'est une maladie grave.
Cette maladie attaque une ou plusieurs parties du corps.
- Le diabète : c'est quand vous avez trop de sucre dans le sang.
- Les maladies cardio-vasculaires : ces maladies touchent le coeur et la circulation du sang.
- L'obésité : c'est quand vous avez trop de poids.
- Les maladies sexuellement transmissibles : ces maladies s'attrapent pendant un rapport sexuel sans préservatif.

Plus tôt le médecin sait si vous avez une maladie, mieux il va vous soigner.

Le dépistage

Le dépistage est proposé en fonction :

- de l'âge
- du sexe
- de votre état de santé
- de l'état de santé de votre famille

Toute la vie, il faut s'habituer à surveiller sa santé avec le dépistage.

Dès l'adolescence :



- Une visite tous les ans chez votre médecin est conseillée pour contrôler votre santé.
- Une visite tous les ans chez le dentiste est conseillée pour contrôler vos dents.
- La CPAM envoie un courrier pour un examen gratuit chez votre dentiste à tous les enfants et adolescents de 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans.

Le dépistage



examen de prévention bucco-dentaire

articles L. 2132-2-1 du Code de la santé publique et L. 162-1-12 du Code de la sécurité sociale
arrêté du 14 juin 2006 (J.O. du 18 juin 2006)

partie à adresser
à l'organisme d'affiliation

date limite de réalisation de l'examen : JJ/MM/AAAA

assuré(e) - bénéficiaire	organisme d'affiliation
assuré(e) : NOM PARENT	ASSURANCE MALADE MARNE
NIR :	14 RUE DU RUISSELET
bénéficiaire : NOM ENFANT	51100 REIMS
date de naissance : JJ/MM/AAAA	

identification du praticien			
praticien titulaire <input type="checkbox"/>	ou collaborateur libéral <input type="checkbox"/>	praticien salarié <input type="checkbox"/>	ou remplaçant <input type="checkbox"/>
nom et prénom		nom et prénom	
adresse		adresse	
n° d'identification		n° d'identification	

examen de prévention - radiographies intrabucales réalisées	
date de l'examen	signature du praticien attestant la réalisation de l'examen L
pas de radiographie réalisée <input type="checkbox"/>	
1 ou 2 radiographies réalisées <input type="checkbox"/>	3 ou 4 radiographies réalisées <input type="checkbox"/>
montant des honoraires : euros	

document télétransmis : oui non *renseignements à conserver par le praticien*

renseignements médicaux à compléter et à conserver **impérativement** dans le dossier - papier ou informatique - du patient (renseignements nécessaires à l'évaluation du programme et à communiquer au service médical à sa demande).

schéma dentaire à compléter

(reporter le code correspondant dans chaque case du schéma dentaire)

C : dent cariée A : dent absente pour cause de carie O : dent obturée S : scellements de sillons réalisés

18	17	16	15	14	13	12	11	21	22	23	24	25	26	27	28
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			55	54	53	52	51	61	62	63	64	65			
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
			85	84	83	82	81	71	72	73	74	75			
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
48	47	46	45	44	43	42	41	31	32	33	34	35	36	37	38
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

état parodontal

parodontopathie : oui non

besoins de soins dans le cadre du dispositif : oui non

si oui :

- détartrage
- scellement(s) de sillon(s) - dent(s) n° :
- dent(s) à soigner

besoins de soins hors du cadre du dispositif : oui non

si oui :

- ODF
- prothèse(s)

acte exécuté au cours de la même séance que l'examen de prévention : oui non

assuré(e) - bénéficiaire	organisme d'affiliation
assuré(e) : NOM PARENT	ASSURANCE MALADE MARNE
NIR :	14 RUE DU RUISSELET
bénéficiaire : NOM ENFANT	51100 REIMS
date de naissance : JJ/MM/AAAA	

705 EBD CNAMTSexp. XI - 2006

Le dépistage

Les femmes enceintes reçoivent aussi ce courrier :

**examen
de prévention bucco-dentaire (maternité)**
(art. L. 162-9 du Code de la sécurité sociale - avenant n° 3 à la convention nationale des chirurgiens dentistes - avenant n° 11 à la convention médicale)

période de validité de la prise en charge : du 1er jour du 4ème mois de grossesse jusqu'au 12ème jour après l'accouchement *partie à adresser à l'organisme d'affiliation date présumée d'accouchement :*

assuré(e) - bénéficiaire	organisme d'affiliation																																																																
assuré(e) : NIR : bénéficiaire : <i>(si différent de l'assuré)</i> Date de naissance :																																																																	
Identification du praticien	et Identification de la structure (raison sociale du cabinet, de l'établissement...)																																																																
Praticien remplaçant identifiant nom et prénom	n° de la structure (AM, FINESS, ou SIRET)																																																																
Examen(s) ou acte(s) réalisé(s)																																																																	
date de réalisation de l'examen	signature du praticien attestant la réalisation de l'examen																																																																
pas de radiographie réalisée <input type="checkbox"/>																																																																	
1 ou 2 radiographies réalisées <input type="checkbox"/> 3 ou 4 radiographies réalisées <input type="checkbox"/>																																																																	
montant des honoraires : euros																																																																	
✂ document télétransmis : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> <i>renseignements à conserver par le praticien</i>																																																																	
renseignements médicaux à compléter et à conserver impérativement dans le dossier - papier ou informatique - de la patiente (renseignements nécessaires à l'évaluation du programme et à communiquer au service médical à sa demande).																																																																	
<p>↳ schéma dentaire à compléter <i>(reporter le code correspondant dans chaque case du schéma dentaire)</i></p> <p>C : dent cariée A : dent absente pour cause de carie O : dent obturée</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>18</td><td>17</td><td>16</td><td>15</td><td>14</td><td>13</td><td>12</td><td>11</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>48</td><td>47</td><td>46</td><td>45</td><td>44</td><td>43</td><td>42</td><td>41</td><td>31</td><td>32</td><td>33</td><td>34</td><td>35</td><td>36</td><td>37</td><td>38</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		18	17	16	15	14	13	12	11	21	22	23	24	25	26	27	28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	48	47	46	45	44	43	42	41	31	32	33	34	35	36	37	38	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	17	16	15	14	13	12	11	21	22	23	24	25	26	27	28																																																		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																		
48	47	46	45	44	43	42	41	31	32	33	34	35	36	37	38																																																		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																		
<p>↳ santé parodontale</p> <p>▪ inflammation gingivale oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>↳ besoins de soins</p> <p>▪ prothèse(s) <input type="checkbox"/> ▪ soins conservateurs <input type="checkbox"/> ▪ avulsions <input type="checkbox"/> ▪ soins de gencives <input type="checkbox"/></p> <p>↳ acte exécuté au cours de la même séance que l'examen de prévention oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>																																																																	
<p>Conseils personnalisés à la patiente oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> si oui, complétez ci-dessous :</p> <p>En matière d'hygiène bucco-dentaire et technique de brossage <input type="checkbox"/></p> <p>En matière de nutrition <input type="checkbox"/> Sur les méfaits du tabac, de l'alcool et autres substances <input type="checkbox"/></p> <p>Conseils spécifiques relatifs au jeune enfant oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> si oui, complétez ci-dessous :</p> <p>Syndrôme du biberon <input type="checkbox"/> Risque de contamination croisée <input type="checkbox"/></p> <p>Fluor <input type="checkbox"/> Hygiène bucco-dentaire chez l'enfant <input type="checkbox"/></p>																																																																	
date de réalisation de l'examen																																																																	
assuré(e) - bénéficiaire	organisme d'affiliation																																																																
assuré(e) : NIR : bénéficiaire : <i>(si différent de l'assuré)</i> Date de naissance :																																																																	

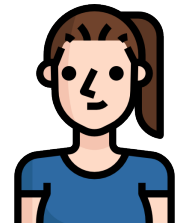
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification auprès de votre organisme pour les données vous concernant.

723Cnamts_EBD mater 2014

Le dépistage

- Un contrôle des dents peut être proposé au sein de votre établissement de vie ou de travail.
- Une visite tous les ans chez le dermatologue pour surveiller vos grains de beauté.
Le dermatologue s'occupe des maladies de la peau.
Par exemple le mélanome est un cancer de la peau.

De 25 à 65 ans chez la femme :



- Une visite tous les ans chez le gynécologue est conseillée.
Le gynécologue s'occupe de l'appareil sexuel de la femme.
Tous les trois ans il fait un frottis.
Le gynécologue prend une toute petite partie à l'intérieur du corps de la femme et fait une analyse au laboratoire.
La sage-femme peut aussi faire le frottis.

Cette analyse permet de repérer le cancer du col de l'utérus.
L'utérus est une partie de l'appareil sexuel de la femme.

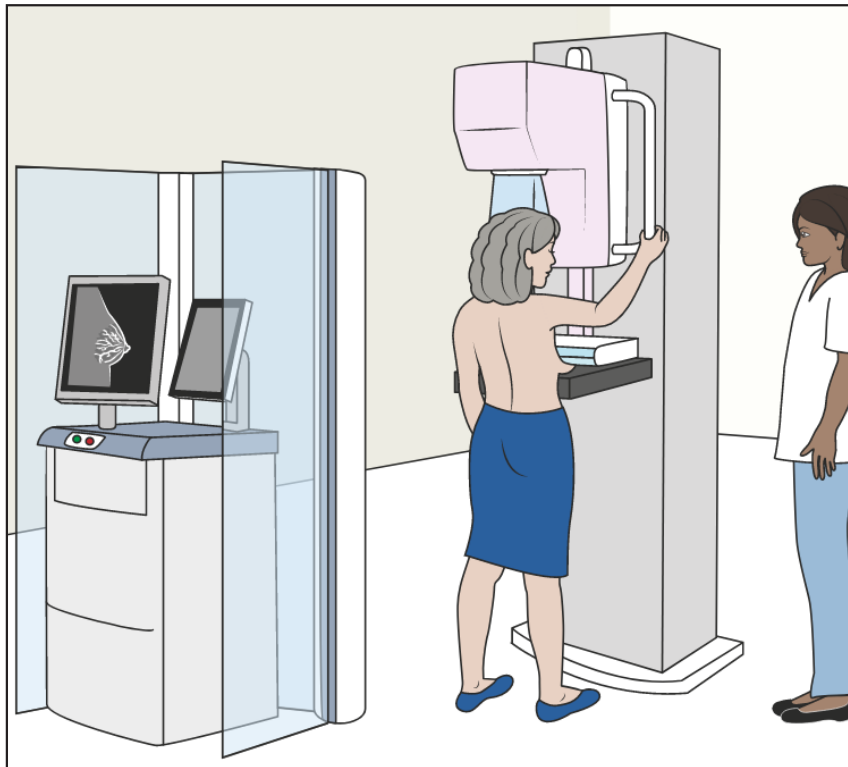
Le gynécologue peut demander d'autres examens (exemple : une prise de sang et une mammographie).
La mammographie est une radio des seins pour voir s'il y a un problème.

Le dépistage

À partir de 50 ans pour les femmes :



- Tous les deux ans, la CPAM vous envoie une invitation pour passer une mammographie.



Cet examen permet de dépister le cancer du sein.
Ce cancer est plus fréquent après la ménopause.

La ménopause est le moment où la femme ne peut plus avoir d'enfants et n'a plus ses règles.
La ménopause arrive vers 50 ans.

Le dépistage

À la ménopause, vos os deviennent plus fragiles. Votre médecin peut vous proposer un examen. Cet examen s'appelle l'ostéodensitométrie.

À partir de 40 ans pour les hommes et les femmes :



- Une visite tous les ans chez l'ophtalmologue pour surveiller les yeux.
- Une visite chez l'ORL est conseillée si vous entendez moins bien.
L'ORL est un médecin oto-rhino-laryngologiste. Il s'occupe des problèmes des oreilles, du nez et de la gorge.

À partir de 50 ans pour les hommes et les femmes :



- Tous les deux ans, un test permet de surveiller la présence de sang dans les selles.
La CPAM vous envoie un courrier à montrer au médecin.

Le dépistage

C'est le médecin qui donne la pochette pour le dépistage ou parfois vous le recevez directement chez vous.



La pochette contient le flacon pour faire le test.



Cet examen permet de dépister le cancer colorectal. C'est un cancer sur la dernière partie de l'intestin jusqu'à l'anus.

Le dépistage

À partir de 50 ans pour les hommes :



- Un toucher rectal par le médecin généraliste ou l'urologue est conseillé chaque année.

L'urologue est un médecin spécialisé.

Il s'occupe par exemple de l'appareil sexuel de l'homme et des reins.

Le toucher rectal est un examen au niveau de l'anus.

Cet examen peut dépister le cancer de la prostate.

La prostate est une partie de l'appareil sexuel de l'homme.

Examen de prévention de santé

La CPAM peut vous proposer un examen de prévention en santé.
Vous pouvez aussi faire la demande.
Avant, il s'appelait bilan de santé.

Pour préparer cet examen, vous remplissez un questionnaire médical.

Ce bilan se fait sur une demi-journée le matin dans un centre de santé.

Il faut être à jeun.

Être à jeun signifie qu'il ne faut pas prendre de petit déjeuner avant de passer le bilan de santé.

Après la prise de sang, on vous offre le petit déjeuner.























Vous et votre médecin traitant recevrez un courrier avec les résultats des examens.

Si besoin, vous ferez d'autres examens avec votre médecin traitant.

L'hygiène de vie

Pour être en bonne santé, vous devez :

- faire attention à ce que vous mangez,
- bouger.

Manger, bouger, c'est la santé !									
Au moins 5 fruits et légumes par jour	Céréales, féculents à chaque repas, selon l'appétit	3 produits laitiers par jour	1 à 2 fois par jour viande, poisson, œufs	Eau à volonté	Au moins 30 min d'activité physique par jour	Limiter les matières grasses ajoutées	Limiter le sel	Limiter les produits sucrés	Limiter l'alcool (vin, bière, apéritifs, etc.)
 banane	 pâtes	 yaourt nature	 œufs	 eau	 marche	 huile	 sel	 chocolat	Pour ceux qui en consomment, au-delà de 2 verres par jour pour les femmes et 3 verres pour les hommes, l'alcool augmente les risques de maladie grave.
 petits pois, carottes	 haricots secs	 verre de lait	 poisson		 foot	 beurre	 confiture		
 salade	 pain	 fromage	 jambon		 vélo	crème fraîche, margarine, etc. Privilégier les matières grasses végétales.	biscuits, pâte à tartiner, etc.		
soupe, crudités, compote, etc. Frais, surgelés, ou en conserve.	riz, lentilles, semoule, pomme de terre, etc. Privilégier les aliments complets.	fromage blanc, petits-suisse, etc., à varier.	poulet, steak, thon ou sardines en boîte, etc. Poisson : au moins 2 fois par semaine.	thé, tisane, etc. Eau : au cours et en dehors des repas.	natation, gymnastique, jardinage, monter les escaliers, etc.	Attention aux produits gras, sucrés et salés			
						 frites	 croissant	 soda	charcuterie, biscuits apéritifs, barres chocolatées, crèmes dessert, etc.

© INPES

L'hygiène des mains

Des maladies se développent à cause des microbes.
Vos mains peuvent transporter des microbes.

Le lavage de vos mains est un moyen pour éviter d'être malade
ou de donner des maladies aux autres.

Vous pouvez utiliser un savon liquide et de l'eau :



Vous pouvez désinfecter vos mains avec un gel.
Ce gel s'appelle une solution hydro-alcoolique :



L'hygiène des mains

Il est important de se laver les mains :

- avant de manger
- après être allé aux toilettes
- si vous tousssez
- si vous éternuez
- si vous venez de vous moucher
- si vous êtes malade
- si vous entrez ou sortez d'une chambre d'hôpital
- si vous avez touché un caddie de supermarché, des barres pour se tenir dans les transports...
- si vous avez caressé un animal (un chien, un chat...)
- avant d'aller voir un bébé ou une personne âgée

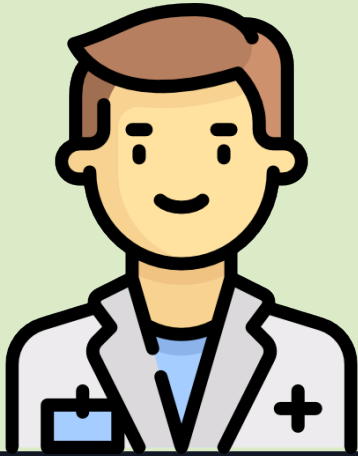
Avoir moins peur des soins

Il faut prendre l'habitude de faire des soins de prévention.

Cela vous permet de faire connaissance avec les médecins et d'être à l'aise.

Cela vous permet de voir le matériel des personnes qui vont vous soigner.

Vous aurez moins peur des examens lorsque vous serez malade.



LES MALADIES ET LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

SOMMAIRE

Les maladies les plus connues **PAGE 41**

Les professionnels de santé **PAGE 48**

Les maladies les plus connues

Les maladies virales

Ce sont des maladies qui s'attrapent avec un virus.
Par exemple : le rhume, la grippe, la gastro-entérite.

Le virus est un microbe minuscule et invisible.

Notre corps guérit tout seul face aux virus.
Il n'a pas besoin d'antibiotique.

Les maladies bactériennes

Ce sont des maladies qui s'attrapent avec une bactérie.

Par exemple : l'angine bactérienne, l'infection urinaire,
la tuberculose.

Une bactérie est un microbe minuscule et invisible.

La maladie bactérienne se soigne avec des antibiotiques.

Les antibiotiques sont des médicaments qui tuent les bactéries.

Si vous prenez souvent des antibiotiques, le médecin a plus de
mal à trouver l'antibiotique qui va vous guérir.

Les maladies les plus connues

Les maladies mentales

Ce sont des maladies qui ne se voient pas.
Par exemple : les maladies du moral et du comportement.

Les maladies cognitives

Ce sont des maladies qui gênent la mémoire, le langage et la pensée. Elles gênent la vie de tous les jours, mais ne se voient pas.

Par exemple : la maladie d'Alzheimer, la sclérose en plaques et la maladie de Parkinson.

Les maladies neurologiques

Les maladies neurologiques touchent le cerveau.
Par exemple : l'épilepsie et l'accident vasculaire cérébral.

Les maladies parasitaires

Par exemple : la gale.
Des petites bêtes peuvent donner ces maladies.
Par exemple : les puces, les tiques, les poux.

Les maladies les plus connues

Le cancer

C'est une maladie grave.

Cette maladie attaque une ou plusieurs parties du corps.

La maladie grandit de plus en plus avec le temps et empêche les organes de fonctionner.

Le diabète

Le diabète c'est quand vous avez trop de sucre dans le sang.

Le cholestérol

Le cholestérol est un problème de graisse dans le sang, qui bouche les artères.

Les maladies cardio-vasculaires

Ces maladies touchent le cœur et la circulation du sang.

Les maladies les plus connues

L'obésité

L'obésité, c'est quand vous avez trop de poids.

Les articulations et les os ne sont pas faits pour supporter trop de poids, ce qui crée des douleurs dans les articulations et le dos.

L'obésité peut créer du diabète ou des soucis de cœur.

Les maladies de la thyroïde

La thyroïde est à l'intérieur du corps, situé à la base du cou. C'est la chaudière du corps, elle peut fonctionner trop vite ou trop lentement.

Les maladies sexuellement transmissibles (MST)

Ces maladies s'attrapent pendant un rapport sexuel sans préservatif.

Par exemple : le SIDA.

Les maladies les plus connues

Les allergies

Les allergies sont des réactions spéciales, exagérées, du corps de certaines personnes.

Plusieurs causes sont possibles.

Par exemple :

- les médicaments
- l'air pollué
- le pollen des arbres et des fleurs
- les acariens (ce sont des bêtes minuscules cachées dans les matelas, les oreillers, les peluches, les tapis, les moquettes...)
- les poils des animaux
- les aliments

Le stress

Le stress est une réaction du corps à une peur.

L'hypocondrie

Peur difficilement contrôlable des problèmes pour son corps et sa santé.

Les maladies les plus connues

Les troubles musculo-squelettiques

Ces maladies gênent nos mouvements.

Par exemple :

- l'arthrose est l'usure des articulations.
- les lombalgies sont des douleurs du dos.

Les maladies de la vue

C'est lorsque vous voyez flou de près ou de loin, que les yeux font mail ou qu'une tache noire apparait.

Exemples de maladies de la vue :

- le glaucome est une tension importante dans l'œil,
- la cataracte fait un voile sur l'œil et on ne voit plus,
- la DMLA (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Âge) fait une tache au centre de la vue chez la personne âgée,
- la myopie gêne la vue de loin.

Les maladies les plus connues

Les maladies aiguës

Certaines maladies se soignent en une fois.
Ce sont les maladies aiguës.

Par exemple : la grippe, la bronchite et le rhume.

Les maladies chroniques

Certaines maladies sont chroniques.
Le malade vit avec tous les jours.

Par exemple : le diabète et le cholestérol.

Les maladies nosocomiales

Certaines maladies peuvent s'attraper lors d'une hospitalisation.
Ce sont les maladies nosocomiales.

Les professionnels de santé

Le médecin

Quand vous êtes malade, le médecin vous soigne à son cabinet ou à votre domicile.

Il fait une ordonnance pour des médicaments ou pour faire des examens.

Il peut faire un courrier pour aller voir un spécialiste.

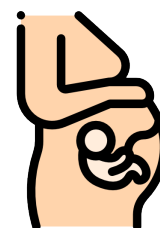
Vous pouvez aller au cabinet du spécialiste ou le voir à l'hôpital ou à la clinique.



Les médecins spécialistes

Le gynécologue

Le gynécologue s'occupe de l'appareil sexuel de la femme.



L'ophtalmologue

L'ophtalmologue s'occupe des maladies des yeux et corrige les défauts de la vision.

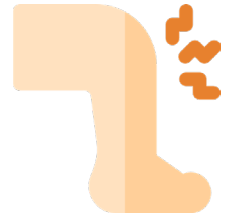


Les professionnels de santé

Le rhumatologue

Le rhumatologue soigne les douleurs de l'appareil locomoteur.

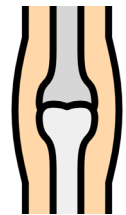
Dans l'appareil locomoteur, on trouve les os, les muscles, les articulations, les tendons.



L'orthopédiste

L'orthopédiste s'occupe aussi de l'appareil locomoteur et peut vous opérer.

C'est un chirurgien.



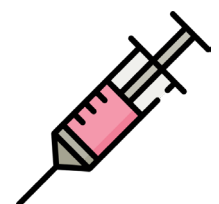
Le chirurgien

Le chirurgien est un médecin qui opère.



L'anesthésiste

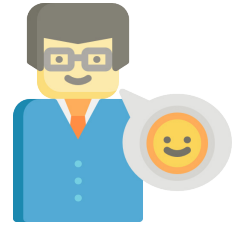
L'anesthésiste endort avant l'opération pour vous éviter d'avoir mal.



Les professionnels de santé

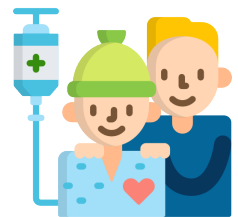
Le psychiatre

Le psychiatre demande si le moral est bon. Il soigne par la parole et les médicaments.



L'oncologue

L'oncologue soigne le cancer.



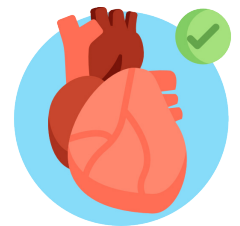
Le phlébologue et l'angiologue

Le phlébologue et l'angiologue s'occupent de la circulation du sang dans les jambes.



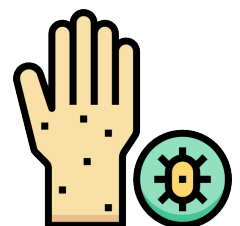
Le cardiologue

Le cardiologue soigne les maladies du coeur.



L'allergologue

L'allergologue s'occupe de soigner les allergies.



Les professionnels de santé

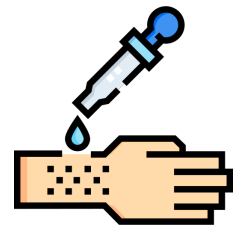
Le pneumologue

Le pneumologue s'occupe des maladies des poumons.



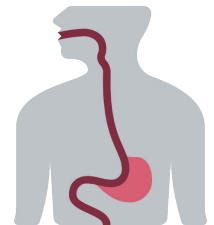
Le dermatologue

Le dermatologue s'occupe des maladies de la peau.



Le gastro-entérologue

Le gastro-entérologue soigne les maladies liées à la digestion.



La digestion concerne le passage des aliments dans les différentes parties de notre corps.

L'endocrinologue

L'endocrinologue soigne le diabète et la maladie de la thyroïde.



Les professionnels de santé

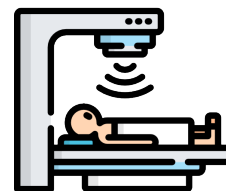
L'oto-rhino-laryngologiste (ORL)

L'oto-rhino-laryngologiste s'occupe des problèmes des oreilles, du nez et de la gorge.



La radiologue

Le radiologue est le médecin qui s'occupe des examens complémentaires : radiographie, scanner, échographie...



Le neurologue

Le neurologue s'occupe du cerveau et des nerfs.



Le nutritionniste

Le nutritionniste s'occupe de l'alimentation.

Il soigne des maladies comme l'obésité, le diabète et les troubles alimentaires.



Les professionnels de santé

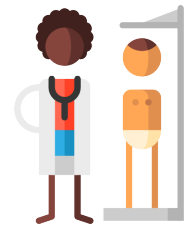
Le gériatre

Le gériatre s'occupe des maladies de la vieillesse.



Le pédiatre

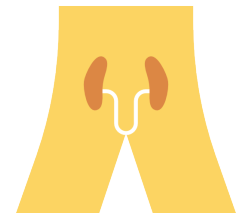
Le pédiatre soigne les maladies des enfants.



L'urologue

L'urologue s'occupe de l'appareil sexuel de l'homme.

Il soigne aussi la vessie et les reins de l'homme et de la femme.



Le médecin biologiste

Le médecin biologiste travaille au laboratoire.

Il regarde ce qu'il y a dans le sang, les urines et les selles.

Il aide votre médecin à découvrir les maladies.



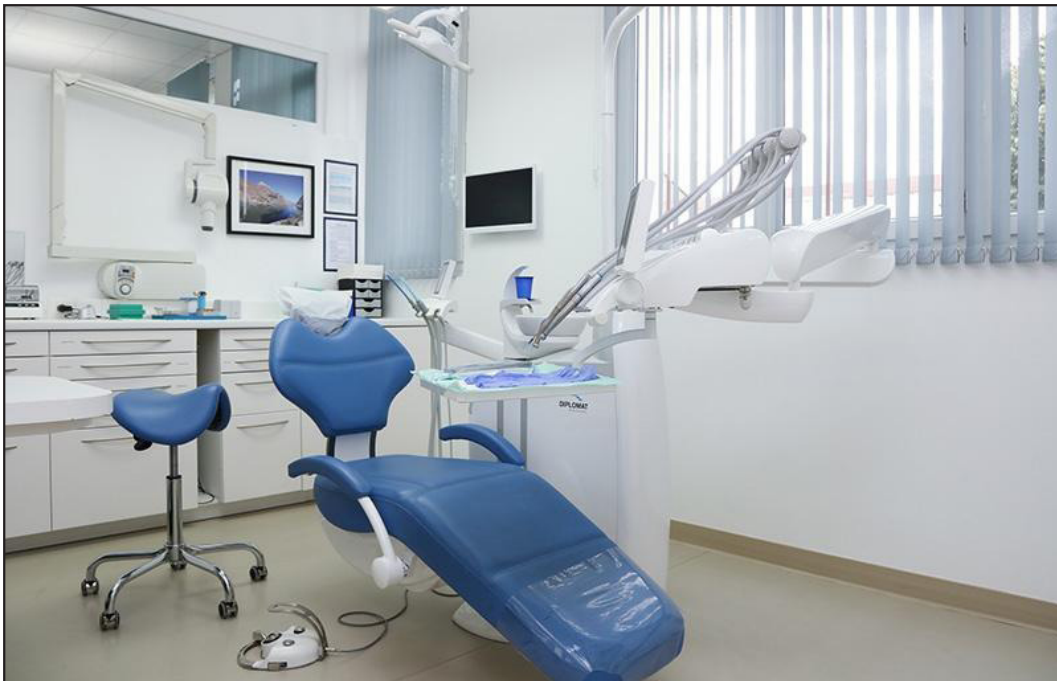
Les professionnels de santé

Les autres professionnels de santé

Le dentiste

Le dentiste soigne les dents.

Il peut travailler à l'hôpital ou recevoir dans son cabinet.



Les professionnels de santé

Le pharmacien

Le pharmacien travaille à l'hôpital ou à la pharmacie.

Il vend des médicaments et du matériel médical écrits sur votre ordonnance.

Il peut préparer votre pilulier avec votre ordonnance.

Certains pharmaciens ont des robots pour mettre vos médicaments dans des sachets.

Sans ordonnance, il peut vous conseiller pour l'achat de matériel médical et de médicaments.



Le masseur-kinésithérapeute

Le masseur-kinésithérapeute soigne par des mouvements et des massages.

Il travaille :

- à son cabinet,
- à votre domicile,
- à l'hôpital ou à la clinique,
- en établissement d'accueil (comme dans certains IME),
- en établissement de soins.



Les professionnels de santé

Le pédicure

Le pédicure travaille à son cabinet ou à votre domicile.
Il soigne les pieds et les ongles.



Le podologue

Le podologue travaille à son cabinet.
Il fabrique des semelles.



L'infirmier

L'infirmier travaille :

- à son cabinet,
- à votre domicile,
- à l'hôpital ou à la clinique,
- en établissement de soins.



L'infirmier :

- donne des médicaments
- prépare le pilulier
- fait des piqûres
- fait des pansements
- s'occupe de la douleur
- surveille votre santé en prenant votre tension ou votre température par exemple.

Les professionnels de santé

L'orthophoniste

L'orthophoniste travaille :

- à son cabinet,
- à votre domicile,
- à l'hôpital ou à la clinique,
- en établissement de soins.



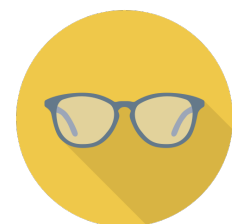
Il s'occupe du langage oral et écrit.

Il peut aider à trouver d'autres moyens pour s'exprimer si vous ne pouvez pas parler.

Il peut aider si vous avez des difficultés pour avaler les aliments ou la boisson.

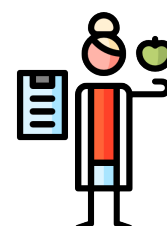
L'opticien

L'opticien travaille dans son magasin ou à domicile.
Il s'occupe des lunettes et des lentilles.



Le diététicien

Le diététicien travaille à l'hôpital ou dans son cabinet.
Il conseille un régime alimentaire adapté à la personne.



Les professionnels de santé

Le laborantin

Le laborantin travaille au laboratoire.

Il fait des prises de sang.

Il aide le médecin biologiste à étudier vos résultats.



Le psychologue

Le psychologue travaille :

- à son cabinet,
- à l'hôpital ou à la clinique,
- en établissement d'accueil,
- en établissement de soins.

Il vous écoute et vous soutient.

Il recueille toutes les informations pour vous aider dans votre parcours.

Il vous aide à repérer vos difficultés.



Fiches en Facile à Lire et à Comprendre réalisées entre octobre 2017 et juin 2019 avec la participation de :

Dominique JACQUIER, Marie-Clémence NEUVILLE, Jean-Luc JOUBERT, Céline GILLET, Julien CHRISTOPHE, Jessica BLUM, Cédric LOURDEAUX, Pauline PARIZOT, Florestine LYS, Pascal MILLOT, Mélanie BODENSCHATZ, Caroline PAILLET, Léa JULLIARD, Lionelle BOILEAU, Charlotte TISSERON, Caroline FRANKART, Sandrine COUPLET, Juliette GRANDIN, Lucas DUVAL, Harishmi ARULAMPALAM, Karine CLEMENT, Samuel MAZY et Jean-Clément NWATCHOK.

Un grand merci à tous car c'est un énorme travail collectif.

Léa JULLIARD, animatrice du groupe et coordinatrice du projet.

Siège administratif : 136 rue Georges Charpak 51430 BEZANNES

Bus 13 - KASTLER BEZANNES - KASTLER

Bus 11 - TOURANGEAUX

Tram B - Léon BLUM

Tél : 03 26 06 57 05

Mail : contact@pbchampagne.org

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi
(8h15-12h15 et 13h-17h) et le vendredi (8h15-12h15)



@PapillonsBlancsChampagne



@PB_Champagne



www.papillonsblancs-reims.org